

En mars, Project Play a délivré **45 séances de jeux et d'activités éducatives** pour les enfants exilés du camp de Loon-Plage, et au sein de structures accueillantes (SA) indépendantes au Secours Catholique de Calais (qui fait accueil de jour pour femmes et enfants plusieurs fois par semaine), à la Maison Maria Skobtsova à Calais et à la Maison Sésame.

À chaque séance, nous récoltons plusieurs données sur le terrain afin de sensibiliser à la précarité des enfants du camp de Loon-Plage. Nous souhaitons également mettre en lumière les différences notables entre les enfants du campement informel et les enfants des structures accueillantes en matière d'accès à leurs besoins primaires et de respect de leurs droits fondamentaux.

Les structures accueillantes, bien que rencontrant encore certaines limites, sont en mesure d'offrir aux enfants un espace sûr et d'assurer la prise en charge de leurs besoins. À Loon-Plage, l'État ne fournit aucune assistance aux personnes déplacées en termes d'accès aux soins, à l'eau, à la nourriture ou de distribution de matériel. Cette non-intervention aggrave les conditions de vie déjà précaires des personnes exilées et les rend dépendantes des services des associations caritatives. Cela a des répercussions directes sur le bien-être des enfants vivant dans le camp.

Ce mois-ci, nous avons organisé 45 séances et travaillé avec 180 enfants différents, 143 à Loon-Plage et 35 dans des structures d'accueil.

À noter : Project Play ne rencontre pas tous les enfants qui vivent à Loon-Plage, ces données représentent donc un petit échantillon des enfants exposés aux conditions de vie difficiles dans le camp. Les chiffres réels sont probablement plus élevés.



Peinture d'un enfant réalisée au camp de Loon-Plage à côté du point de distribution

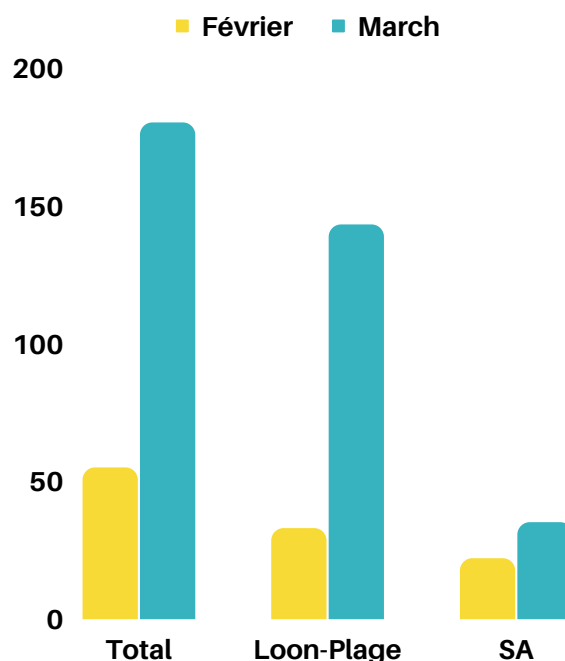
PRINCIPALES OBSERVATIONS

Le nombre d'enfants présents à nos sessions tout au long du mois de mars a été **sensiblement plus élevé** qu'en février.

Graphique 1

Nombre total d'enfants présents aux sessions ce mois-ci

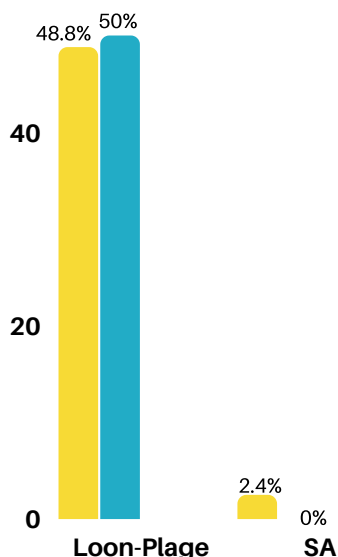
Ce mois-ci, nous avons travaillé avec 180 enfants, **125 enfants de plus** au total qu'en février. À Loon-Plage, nous avons vu 143 enfants, soit **110 de plus**. Dans les SA, 35 enfants ont participé à nos sessions, 13 de plus que le mois précédent. Ces chiffres indiquent une nette augmentation du nombre de familles présentes à Calais et Grande-Synthe, et particulièrement dans le camp de Loon-Plage.



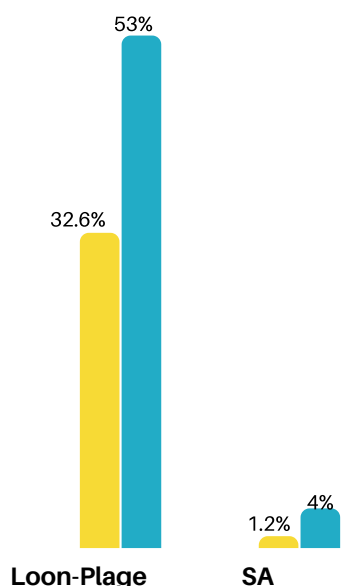
L'accès à l'hygiène pour les enfants de nos sessions à Loon-Plage reste limité. En février, notre rapport mensuel de plaidoyer s'est concentré sur le manque d'installations sanitaires dans le camp, empêchant ceux qui y vivent d'exercer leur droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. La situation n'est toujours pas résolue et nos données continuent d'en refléter l'impact.

■ Février ■ Mars

% d'enfants avec des visages sales



% d'enfants avec des dents sales



Graphique 2

Données mensuelles sur l'hygiène

*Ces données prennent en compte le nombre total d'enfants présents, ainsi que la fréquence de présence individuelle à nos sessions au cours du mois.

En mars, 53% des enfants avec lesquels nous avons travaillé à Loon-Plage avaient les dents sales, soit **une augmentation de 20,4%** par rapport à février. En SA, bien que le nombre d'enfants ayant les dents sales soit plus faible (4%), cela représente tout de même une augmentation de 1,2% par rapport à février. Le nombre d'enfants ayant le visage sale reste constant entre les deux mois, soit 50% des enfants à Loon-Plage et nul pour ceux de SA.

Une fois de plus, il y a une grande disparité entre l'hygiène des enfants vivant dans le camp de Loon-Plage et ceux vivant en SA, l'absence continue de services publics pour fournir un accès à l'eau potable aux personnes vivant dans le camp de Loon-Plage a un effet direct et certain sur l'hygiène des enfants. Ce n'est pas la seule défaillance du système migratoire français en matière de respect des droits humains fondamentaux à laquelle les enfants doivent faire face. C'est pourquoi nous parlerons de l'insécurité constante qui entoure les enfants vivant dans le camp de Loon-Plage.

L'INSÉCURITÉ CONSTANTE DANS LE CAMP

Ce mois-ci, Project Play a relevé de nombreux éléments favorisant l'**insécurité pour les enfants** vivants dans le camp. Parmi eux, on peut citer la multiplication d'objets nocifs, d'événements alarmants et un environnement dangereux.

Nos volontaires ont rencontré de multiples **objets dangereux** pour les enfants, comme des lames de rasoir, des morceaux de verre brisés, des couvercles de boîtes de conserve, des vis ou encore des fils barbelés. Nous avons également vu un enfant en bas âge ramasser des cigarettes. Les enfants sont quotidiennement exposés à ces objets qui se trouvent près des tentes où vivent les familles ainsi que des endroits où nous délivrons nos séances.

A cause des basses températures et par manque de ressources en bois, les personnes sont forcées de faire des feux avec toute sorte d'objets. Les équipes de Project Play ont été témoin à trois reprises de **feux incontrôlés** dans le camp. Ces situations représentent un réel danger pour les occupants du lieu de vie informel, d'autant plus que l'accès aux services de pompiers n'est pas facilité par la configuration du camp. Les incendies non contrôlés sont particulièrement dangereux pour les enfants, qui jouent souvent à proximité de débris combustibles, inhalant les fumées des déchets plastiques toxiques et risquant de se brûler avec des feux non maîtrisés.



À gauche : des enfants jouant sur une route utilisée fréquemment par des poids lourds et d'autres véhicules.

Ci-dessus : Un enfant jouant sur un monticule de terre et de débris, parmi lesquels des objets dangereux, en face d'une route très fréquentée.

Le camp crée un **environnement inadapté** pour les enfants car ces derniers sont sans cesse exposés à la présence de nombreux adultes (bénévoles d'associations, représentants de l'ordre, journalistes, personnes vivant dans le camp) et à leurs interactions physiques et verbales. Il y a également un flux incessant de véhicules qui traversent de part en part l'intérieur du camp, parfois de manière très rapide ce qui ne permet pas aux enfants de disposer d'un espace sûr et régulier dans lequel ils peuvent exister et jouer.



L'ACCROISSEMENT DE L'INSÉCURITÉ DÙE À LA "SÉCURISATION" DU CAMP ET À L'EXPULSION DU 31 MARS

Le 10 mars 2022, les personnes exilées ont dû faire face à de nouvelles mesures dissuasives avec l'**installation de blocs de béton** à l'entrée du camp, bloquant ainsi l'accès aux véhicules.

Ces mesures entravent le travail des associations puisqu'elles empêchent la distribution alimentaire, l'accès à l'eau, aux soins et aux matériels et services de première nécessité à l'intérieur du camp. Elles rendent également la vie des personnes plus difficile puisque celles-ci sont obligées de parcourir de longues distances et d'escalader les blocs de béton pour avoir accès aux services des associations.



Blocs de béton installés le 10 mars, décorés par des personnes vivant dans le camp.

Les activités des associations se sont poursuivies au plus proche de l'entrée du camp, c'est-à-dire proche d'une route empruntée par de nombreux poids lourds, créant ainsi une insécurité constante pour les personnes et particulièrement les enfants. Nous voyons régulièrement des enfants **escalader les blocs et traverser la route** pour atteindre les services essentiels. Une petite fille est allée chercher ses parents près de la barrière et a essayé de traverser la route toute seule.

La politique dite "**zéro point de fixation**" consiste à expulser les personnes de leurs lieux de vie informels en détruisant leurs tentes et en saisissant leurs affaires personnelles. Ces opérations d'expulsions ne se font pas sans violence, et sont source de d'épuisement psychologique et physique pour les personnes qui ont dû évacuer rapidement et éviter la perte de leurs effets personnels essentiels. Elles exercent un état de stress important sur les enfants, les empêchent d'accéder à leurs besoins fondamentaux et détruisent systématiquement le peu de stabilité ou repère que peuvent avoir les enfants et leurs familles.

Le 31 mars 2022, les personnes exilées ont été expulsées du camp de Grande-Synthe. Une autre expulsion avait déjà été opérée le 3 mars, la différence étant que la dernière expulsion a forcé les personnes à quitter définitivement ce lieu de vie. Coïncidant avec des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, cette opération a contraint les personnes à rester dehors sous le **vent, la pluie et dans des températures glaciales**, tout en étant confrontées à la perte de leurs tentes, sacs de couchage et vêtements chauds.

En raison de l'ampleur de l'expulsion, les associations ont dû relever des défis importants pour répondre rapidement à la situation et s'assurer que les personnes avaient accès à la nourriture et à des abris. Le jour de l'expulsion et les jours qui ont suivi, nous avons vu un certain nombre d'enfants qui n'avaient pas les vêtements adéquats pour faire face au froid, au vent et la neige depuis leurs tentes.

Nous avons constaté ce mois-ci que plusieurs enfants réagissent aux alarmes des voitures, d'autres ont crié en voyant passer un hélicoptère, s'inquiétant de voir la police arriver. À l'approche d'un drone dans le camp, des enfants ont dit "ils nous surveillent", faisant référence à la police. Enfin, certains ont joué à "la police" en faisant semblant de se tirer dessus. Il est évident que les enfants vivant dans le camp de Loon-Plage ont été **exposés à des scènes de violence de la part des autorités étatiques** et qu'ils redoutent les forces de l'ordre.



La police érigeant des barrières de 2m dans le cadre de l'opération d'expulsion du 31 mars.

Les enfants ont le droit d'être protégés contre **"toutes formes de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation"**, selon l'article 19 de la **Convention Internationale des droits de l'enfant** (CIDE) . Le gouvernement français a la responsabilité de protéger les enfants de toutes les formes de violence, et ne doit pas en être la cause, comme c'est le cas avec les expulsions.

CONCLUSION

Les pouvoirs publics ne permettent pas aux enfants exilés vivant sur le territoire français d'exercer leurs droits fondamentaux. Les conditions de vie précaires que subissent les familles exilées résultent directement des politiques migratoires instaurées par l'Etat et impactent en priorité les enfants. En effet, elles privent ces derniers d'un cadre sécurisé dans lequel ils peuvent vivre et s'épanouir, loin du stress et de l'instabilité du camp. **Selon la CIDE, l'État français est tenu d'assurer à tous les enfants relevant de sa juridiction "un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, spirituel, moral et social"**¹.

Les lieux de vie informels privent également les enfants de loisirs et de jeux. Le Comité des Nations unies des droits de l'enfant a par ailleurs publié l'Observation générale n° 17², qui affirme que le jeu est essentiel pour le développement des enfants. **Cette Observation explicite les obligations juridiques, financières et techniques des États parties afin de garantir et d'appliquer le droit au jeu.** En effet, il est important que les enfants puissent évoluer dans un environnement permettant des activités ludiques et récréatives et il est du devoir de la France d'y veiller.

NOS RECOMMANDATIONS

Mettre en œuvre des solutions d'accueil dignes, inconditionnelles et ininterrompues dans les lieux clés où se trouvent les personnes déplacées à la frontière franco-britannique. Ces centres doivent offrir des conditions de vie dignes, donnant aux enfants et à leurs familles un environnement sécurisé dans lequel les enfants peuvent s'épanouir par le jeu. Ces solutions doivent comprendre des espaces de couchage de taille suffisante, des installations de cuisine, des salles de bain et des infrastructures sanitaires adéquates pour le nombre de résidents.

¹ Article 27 de la CIDE <https://www.unicef.org.uk/what-we-do/un-convention-child-rights/>

² CIDE, Observation générale n° 17, 1er février 2013 : "Le Comité réaffirme que le droit au jeu constitue un aspect fondamental et vital des plaisirs de l'enfance, ainsi qu'une composante essentielle du développement physique, social, cognitif, émotionnel et spirituel"